

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 3 FÉVRIER 2014 à 20 h

*Pensée : « Que celui qui n'a pas traversé ne se moque pas de celui qui s'est noyé. »
– Proverbe africain*

N° 2258

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, **le lundi 3 février 2014** à 20 h et présidée par le maire Monsieur Luc Cayer.

Présences : Siègne N° 1 : Sylvain Paquin
 Siègne N° 2 : Sylvain Chabot
 Siègne N° 3 : Steeves Mathieu
 Siègne N° 4 : Lucie Gauthier
 Siègne N° 5 : Daniel Dodier
 Siègne N° 6 : Mario Carrier

Julie Plamondon, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 LECTURE ET ADOPTION DES PROCES-VERBAUX ©

Assemblée régulière du 6 janvier 2014 N° 2255
Assemblée spéciale du 16 janvier 2014 N° 2256
Assemblée spéciale du 27 janvier 2014 N° 2257

4.00 CORRESPONDANCES ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période du **1^{er} au 31 janvier 2014** inclusivement, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PERIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ECRITES ET VERBALES

6.01 Demande de commandite à la fête Nationale
6.02 Projet d'infrastructures de Bell Canada
6.03 Appui au projet pour nommer le Mont Aubert

7.00 RAPPORT DES COMITES

8.00 TRESORERIE – COMPTES A PAYER ©

8.1 **Salaires** du 1^{er} au 31 janvier 2014 ©
 Employés 30 410,74 \$ chèques #201400001 à 010 et 018 à 069
 Élus 14 421,70 \$ chèques #201400011 à 201400017

8.2 **Déboursés** listes ©
 Comptes à payer en date du 3 février 2014 9 530,93 \$
 Comptes payés depuis le 6 janvier 2014 77 214,88 \$

9.00 AVIS DE MOTION

9.01 Règlement N° 492 modifiant le règlement de zonage N° 460

10.00 ADOPTION DES REGLEMENTS

10.01 Premier projet du règlement N° 492 modifiant le règlement de zonage N° 460

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

- 11.01 Octroi du contrat pour les modules de jeux au Parc 3R
- 11.02 Entente avec St-Pat's Old Boys pour le camp de jour
- 11.03 Grille de tarifs 2014 pour le camp de jour
- 11.04 Embauche de la coordonnatrice du camp de jour
- 11.05 Versement de l'aide financière au CPE « Chez tante Juliette »
- 11.06 Modification à la résolution #2013-294
- 11.07 Maintenance du site Internet pour l'année 2014

12.00 DEPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

- 12.01 Rapport – inspecteur municipal
- 12.02 Rapport – directeur du service incendie

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

- 13.01 Demande à la CPTAQ
- 13.02 Demande de dérogation mineure
- 13.03 Planification stratégique de la Municipalité de Stoke
- 13.04 Rénovations au centre communautaire

14.00 INVITATIONS

- 14.01 Bières et saucisses au profit d'Échec au crime
- 14.02 Congrès de la COMBEQ
- 14.03 20^e conférence nationale de Solidarité rurale du Québec

15.00 VARIA

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

17.00 FERMETURE

PROCÈS-VERBAL

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

SUR UNE PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER

APPUYÉE PAR : STEEVES MATHIEU

Rés. #2014-033

IL EST RÉSOLU que cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

ATTENDU QUE chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

Rés. #2014-034

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT

APPUYÉE DE : DANIEL DODIER

IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL ©

Assemblée régulière du 6 janvier 2014 N° 2255

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal N° 2255 de la séance régulière du 6 janvier 2014;

Rés. #2014-035

SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU
APPUYEE DE : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU que le procès-verbal soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Assemblée spéciale du 16 janvier 2014 N° 2256

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal N° 2256 de la séance spéciale du 16 janvier 2014;

Rés. #2014-036

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN
APPUYEE DE : DANIEL DODIER

IL EST RÉSOLU que le procès-verbal soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Assemblée spéciale du 27 janvier 2014 N° 2257

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal N° 2257 de la séance spéciale du 27 janvier 2014;

Rés. #2014-037

SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER
APPUYEE DE : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU que le procès-verbal soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.00 CORRESPONDANCES ©

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport sur la correspondance reçue à la municipalité du 1^{er} janvier au 31 janvier 2014 inclusivement;

ATTENDU QU'une copie de ce rapport a été remise à chaque membre avant la présente séance;

Rés. #2014-038

SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU
APPUYEE PAR : MARIO CARRIER

IL EST RÉSOLU que ladite correspondance et ledit rapport soient et sont adoptés et déposés aux archives de la municipalité, pour y être conservés et être mis à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'auditoire.

6.00 DEMANDES ECRITES ET VERBALES

6.01 Demande de commandite à la fête Nationale

ATTENDU QUE l'Association des Chevaliers de Colomb de Stoke organise une fête communautaire le 23 juin prochain dans le cadre de la Fête Nationale 2014 et des festivités du 150^e anniversaire de Stoke;

ATTENDU QUE les organisateurs ont transmis une demande d'aide financière pour défrayer les feux d'artifice à cette occasion;

ATTENDU QUE la Municipalité serait ainsi le partenaire majeur de l'événement;

Rés. #2014-039

SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU
APPUYEE PAR : DANIEL DODIER

IL EST RÉSOLU d'accorder une aide financière de 800 \$ aux Chevaliers de Colomb pour la tenue de la Fête Nationale, sous réserve de la délivrance du permis nécessaire à la tenue de feux d'artifice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.02 Projet d'infrastructures de Bell Canada

ATTENDU QU'Infrastructel inc. a transmis une demande d'autorisation de travaux pour l'installation de poteaux pour Bell Canada sur le 3^e Rang Est, 4^e Rang Est et rue Pinsons;

ATTENDU QUE les installations ciblées ne contreviennent pas aux règlements en vigueur;

Rés. #2014-040

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT
APPUYEE PAR : MARIO CARRIER

IL EST RÉSOLU d'autoriser les travaux présentés et de mandater la directrice générale à transmettre les documents nécessaires à Bell Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.03 Appui au projet pour nommer le Mont Aubert

ATTENDU QU'une demande d'homologation sera déposée dans le cadre du 150^e anniversaire de Stoke afin de nommer un mont du massif des Monts Stoke après les frères Jacques et Jean-Pierre Aubert, qui ont contribué au développement des sentiers pédestres dans ledit massif;

Rés. #2014-041

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN
APPUYEE PAR : LUCIE GAUTHIER

IL EST RÉSOLU d'appuyer la demande d'homologation du mont Aubert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.00 RAPPORT DES COMITES

IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE le plancher de la salle Les Appalaches doit être décapé et ciré;

ATTENDU QU'une soumission a été reçue pour réaliser le mandat;

ATTENDU QUE le syndicat a été informé des démarches;

Rés. #2014-042

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT
APPUYEE PAR : MARIO CARRIER

IL EST RÉSOLU de confier le décapage et la cire du plancher des Appalaches au coût de 1500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le conseiller Steeves Mathieu fait la lecture du rapport du directeur du service incendie pour le mois de janvier.

Formation

ATTENDU QUE les Logiciels Première Ligne offre une formation sur la production des rapports;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition de ce logiciel en 2012;

ATTENDU QUE le préventionniste a signifié son intérêt à participer à une telle formation;

Rés. #2014-043

SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU

APPUYEE PAR : MARIO CARRIER

IL EST RÉSOLU de défrayer l'inscription de Luc Laroche à la formation du 10 ou du 12 février 2014, au coût de 150 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Tarifs 2014 pour le transport collectif

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke offre un service de transport collectif vers Sherbrooke à ses citoyens;

ATTENDU QUE les tarifs n'ont pas été augmentés depuis l'entrée en vigueur du service en août 2012;

Rés. #2014-044

SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER

APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU de demander à la MRC de modifier la grille de tarifs selon les indications suivantes :

- Un transport unique (payé comptant) : 3,25 \$
- Un transport unique (jeton) : 3,00 \$
- Passe mensuelle (étudiant) : 52,50 \$
- Passe mensuelle (65 ans +) : 52,50 \$
- Passe mensuelle (régulière) : 67,50 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Horaire 2014 pour le transport collectif

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke offre un service de transport collectif vers Sherbrooke;

ATTENDU les demandes des usagers pour la modification du trajet;

Rés. #2014-045

SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER

APPUYEE PAR : DANIEL DODIER

IL EST RÉSOLU de demander à la MRC de modifier l'horaire du transport collectif selon ce qui suit :

- | | | |
|-----------|----------------------------------|---------------------|
| - 7 h 25 | Centre communautaire | 387, rue Principale |
| - 7 h 27 | Intersection 6 ^e Rang | |
| - 7 h 28 | Intersection ch. Lieutenant | 301, Route 216 |
| - 7 h 35 | Dépanneur au Coin du Quatre | 160, Route 216 |
| - 7 h 45 | CHUS Fleurimont | Porte #4 |
| - 7 h 55 | Cégep de Sherbrooke | Pavillon 5 |
| - 8 h | Agence de la santé | 300, rue King Est |
| - 16 h 25 | Agence de la santé | |
| - 16 h 30 | Cégep de Sherbrooke | |
| - 16 h 50 | CHUS Fleurimont | |
| - 16 h 55 | Dépanneur au Coin du Quatre | |
| - 16 h 57 | Intersection ch. Lieutenant | |
| - 16 h 59 | Intersection 6 ^e Rang | |
| - 17 h | Centre communautaire | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

Embauche d'un contremaître aux travaux publics et services techniques

ATTENDU la démission de M. Jacques Petit à titre de contremaître aux travaux publics, en date du 3 janvier 2014;

ATTENDU QUE des entrevues d'embauche se sont tenues le 21 janvier dernier en présence du comité nommé par la résolution #2014-007;

Rés. #2014-046

SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER
APPUYEE PAR : MARIO CARRIER

IL EST RÉSOLU de procéder à l'embauche de M. Jacques Beaudoin à titre de contremaître aux travaux publics et services techniques en date du 24 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Embauche d'un préposé à l'entretien des bâtiments temporaire

ATTENDU QUE le conseil souhaite se voir réaliser certains travaux de rénovation au centre communautaire;

Rés. #2014-047

SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER
APPUYEE PAR : STEEVES MATHIEU

IL EST RÉSOLU d'embaucher Pierre Desrochers à titre de préposé à l'entretien des bâtiments temporaire afin de réaliser ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.00 TRESORERIE

Salaires

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de janvier 2014, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ;

Rés. #2014-048

SUR PROPOSITION DE : MARIO CARRIER
APPUYEE PAR : SYLVAIN PAQUIN

IL EST RÉSOLU d'approuver les salaires du mois de janvier 2014 pour un montant de 44 832,44 \$ selon un rapport déposé par la secrétaire-trésorière ;

Salaires janvier 2014 employés (chèques #201400001 à 010, 018 à 069)	30 410,74 \$
Salaires janvier 2014 élus (#201400011 à 201400017)	14 421,70 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Comptes à payer

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de janvier 2014, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ;

Rés. #2014-049

SUR PROPOSITION DE : MARIO CARRIER
APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU d'accepter les listes des comptes à payer :

2014-02A	Comptes à payer en date du 3 février 2014 :	77 214,88 \$
2014-01B	Comptes payés depuis le 6 janvier 2014 :	9 530,93 \$

IL EST RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.00 AVIS DE MOTION

9.01 Règlement N° 492 modifiant le règlement de zonage N° 460

Avis de motion est par la présente donnée par Lucie Gauthier qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement N° 492 modifiant le règlement de zonage 460 dans le but :

- de modifier de manière à ajouter une nouvelle ventilation dans les superficies de terrain par rapport à la superficie maximale d'un garage privé détaché ou d'un abri d'auto détaché.
- D'ajouter dans la grille des usages et des constructions autorisés par zone, d'autoriser dans les zones C-2 et RU-3, les activités éducatives ou culturelles représentées dans l'article 6.4, B, 1.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

10.00 ADOPTION DES REGLEMENTS

10.01 Règlement N° 492 modifiant le règlement de zonage N° 460

ATTENDU QUE la municipalité de Stoke applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Rés. #2014-050

SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER

APPUYEE PAR : STEEVES MATHIEU

IL EST RÉSOLU d'adopter par la présente le premier projet de règlement N° 492 conformément à l'article 124 de la Loi;

IL EST RÉSOLU de fixer au lundi 3 mars 2014 à 19 h 45, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le premier projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 Octroi du contrat pour les modules de jeux au Parc 3R

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées auprès de deux fournisseurs de modules de jeux;

ATTENDU QUE le comité Loisirs et la coordonnatrice en loisirs ont fait leur recommandation au conseil;

Rés. #2014-051

SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU

APPUYEE PAR : DANIEL DODIER

IL EST RÉSOLU d'acquérir auprès de Jambette Évolujoux des modules de jeux selon la soumission #1041409 tel que présentée par la coordonnatrice en loisirs, au montant de 59 637,53 \$ incluant les taxes applicables.

IL EST RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à verser l'acompte selon les modalités prévues, soit 25 % sur commande et 25 % 30 jours plus tard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.02 Entente avec St-Pat's Old Boys pour le camp de jour

ATTENDU QUE le camp de jour de Stoke se tient au Camp St-Pat's depuis deux ans;

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu entre l'exécutif de l'organisme et de la direction générale de ainsi que le maire;

Rés. #2014-052

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU
APPUYEE PAR : LUCIE GAUTHIER**

IL EST RÉSOLU de maintenir le camp de jour au Camp St-Pat's en 2014, selon les modalités présentées au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.03 Grille de tarifs 2014 pour le camp de jour

ATTENDU QU'il convient d'ajuster le service du camp de jour aux différentes demandes récurrentes de la part des parents;

ATTENDU QUE les tarifs ne représentent qu'une faible partie des frais associés au camp de jour;

Rés. #2014-053

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU
APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT**

IL EST RÉSOLU d'adopter la grille de tarifs suivante pour le camp de jour 2014 :

	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant et +
Camp de jour (8 semaines)	185 \$	175 \$	170 \$
Service de garde (8 semaines)	150 \$	140 \$	135 \$
Quatre sorties	45 \$		
Camp de jour (par semaine)	60 \$		
Service de garde (par semaine)	25 \$		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.04 Embauche de la coordonnatrice du camp de jour

ATTENDU QUE le coordonnateur en poste a démissionné à la fin de la saison 2013;

ATTENDU QU'une animatrice s'est démarquée au sein du camp de jour;

ATTENDU QU'elle a accepté le poste de coordonnatrice pour la saison 2014;

Rés. #2014-054

**SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU
APPUYEE PAR : MARIO CARRIER**

IL EST RÉSOLU de promouvoir Morgane O'Gallagher à titre de coordonnatrice du camp de jour, au salaire horaire de 14 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.05 Versement de l'aide financière au CPE « Chez tante Juliette »

ATTENDU la résolution #2013-167 autorisant une aide financière de 7500 \$ sur trois ans, conditionnelle à la réalisation d'un projet de pouponnière de dix places au CPE « Chez tante Juliette »;

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a confirmé les nouvelles places au CPE de Stoke;

Rés. #2014-055

**SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER
APPUYEE PAR : STEEVES MATHIEU**

IL EST RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à verser l'aide financière de 2500 \$ au CPE « Chez tante Juliette » pour son projet de pouponnière au village après la réception des documents démontrant l'obtention du reste du montage financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.06 Modification à la résolution #2013-294

Point annulé.

11.07 Maintenance du site Internet pour l'année 2014

Point reporté.

12.00 DEPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

12.01 Rapport – inspecteur en bâtiments

Les élus prennent connaissance du document.

12.02 Rapport – directeur du service incendie

Les élus prennent connaissance du document.

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 Demande à la CPTAQ

ATTENDU QUE la demande implique un morcellement, qui n'a pas d'impact sur l'agriculture;

ATTENDU QUE la demande est pour un morcellement qui permettrait la construction d'une résidence sur un terrain en partie dans l'îlot déstructuré type 1 # 25 et en partie en dehors, conformément à l'article 5.16 du règlement de lotissement N° 461;

ATTENDU QUE la résidence sera située dans la portion du terrain à l'intérieur des limites de l'îlot;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation de la municipalité;

Rés. #2014-056

SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER
APPUYÉE PAR : SYLVAIN PAQUIN

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Stoke appuie et recommande la demande auprès de la CPTAQ de M. Fernand Courchesne (Lot 13C-1, Rang 6, cadastre de Stoke) qui n'a pas d'impact sur l'agriculture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.02 Demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble désigné par le matricule 0850-97-5852 a déposé une demande de dérogation mineure, laquelle a été analysée par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement sur les dérogations mineures N° 453 qui a été adopté par la Municipalité de Stoke et autorise une dérogation mineure en fonction des critères l'article 2.2;

ATTENDU QUE la dérogation mineure est accordée parce que l'application de l'article 7.10 du règlement de zonage N° 460 a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE les travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et qu'ils ont été effectués de bonne foi;

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

Rés. #2014-057

SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER
APPUYÉE PAR : SYLVAIN PAQUIN

IL EST RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage #460 à l'article 7.10 sur la marge de recul avant minimale du bâtiment principal et du bâtiment accessoire, d'autoriser la marge de recul avant minimale du bâtiment principal de 20,63 mètres et pour le bâtiment accessoire de 15,41 mètres, soit conforme. L'autorisation de cette dérogation sur la marge de recul avant minimale du bâtiment principal et du bâtiment accessoire aura pour effet d'effacer le préjudice sérieux de cette propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.03 Planification stratégique de la Municipalité de Stoke

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite tenir une journée d'étude au cours de laquelle il conviendra de son plan d'action pour 2014, 2015 et 2016;

Rés. #2014-058

SUR PROPOSITION DE : LUCIE GAUTHIER
APPUYEE PAR : SYLVAIN CHABOT

IL EST RÉSOLU de tenir une session de planification stratégique le samedi 8 février prochain;

IL EST RÉSOLU de mandater la directrice générale pour publier les résultats de ladite session sur le site Internet de la Municipalité après adoption par les membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.04 Rénovations au centre communautaire

ATTENDU QUE les salles Les Appalaches et Les Bâtisseurs sont très sollicitées par des familles et organisations de Stoke et des municipalités voisines;

ATTENDU QUE l'allure de ces salles est quelque peu défraîchie et nécessiterait des rénovations;

ATTENDU QU'un montant à cette fin a été réservé lors de l'élaboration du budget 2014 de la Municipalité;

Rés. #2014-059

SUR PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT
APPUYEE PAR : MARIO CARRIER

IL EST RÉSOLU de procéder à des réparations mineures (plâtre) à la salle des Appalaches, à l'escalier intérieur menant à la salle Les Bâtisseurs et à la salle Les Bâtisseurs, de même que de peindre ces mêmes pièces ainsi que leurs salles de bain, vestiaires et cuisines, aux coûts suivants, incluant les taxes applicables :

- Main d'œuvre : 4000 \$
- Peinture : 1500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.00 INVITATIONS

14.01 Bières et saucisses au profit d'Échec au crime

Les élus prennent connaissance

14.02 Congrès de la COMBEQ

Rés. #2014-060

SUR PROPOSITION DE : DANIEL DODIER
APPUYEE PAR : LUCIE GAUTHIER

IL EST RÉSOLU de procéder à l'inscription de M. André Rancourt au congrès annuel de la COMBEQ, au coût de 550 \$ plus taxes, plus l'hébergement et les frais de déplacement et de repas selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.03 20^e Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec

Les membres du conseil prennent connaissance de l'invitation.

15.00 VARIA

Aucun sujet ajouté.

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Nicole Goupil demande des détails sur la Politique nationale de la ruralité. Le maire et la directrice générale l'informe des grandes lignes de ce programme. La citoyenne demande également des éclaircissements concernant le projet d'acquisition du Camp St-Pat's.

Carmen Côté pose des questions sur le transport collectif. La directrice générale fera un suivi pour les reçus pour fins d'impôt.

17.00 FERMETURE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé;

Rés. #2014-061

SUR PROPOSITION DE : STEEVES MATHIEU

APPUYÉE PAR : SYLVAIN PAQUIN

IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée à 21 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ